

FNPF Les pêcheurs en colère manifestent



Il est aux environs de 15 h 00, Claude Roustan annonce qu'une délégation va être reçue au ministère.

La manifestation s'est déroulée dans une ambiance bon enfant face à un impressionnant cordon de force de l'ordre.

Piqués au vif, les représentants des pêcheurs associatifs ont fait entendre leur courroux sous les grilles du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Ils ont manifesté pour exprimer leur ras-le-bol face à l'autisme de leur ministère de tutelle.

Logans en tête où l'on pouvait lire « la biodiversité fout le camp », ou encore « ci-git l'anguille », mais aussi « le ministère m'a tué », 120 élus départementaux de la pêche associative ont manifesté leur colère boulevard Saint-Germain (Paris VII^e), à proximité du ministère de l'Écologie et du Développement durable, mardi 17 mars. Entourés d'un impres-

sionnant cordon de gendarmes mobiles, ils ont fait entendre leurs revendications sur quatre points d'achoppements : le plan français de gestion de l'anguille, l'attribution des droits de pêche sur le domaine public fluvial, le plan national de développement de l'hydroélectricité et la pollution par les PCB avec, en filigrane, la dégradation des relations entre ministère et pêcheurs associatifs, ces derniers ayant le sentiment d'être les « mal aimés » de l'écologie. À l'issue de ce rassemblement, une délégation a finalement été reçue.

Le plan anguille

Premier point de friction, le plan national de gestion de l'anguille récemment adopté par la Commission européenne. La FNPF avait réclamé un moratoire de 5 ans pour sauver l'espèce, elle n'a pas été entendue, bien au contraire. « Ce plan, adopté sans concertation,

a une approche socio-économique mais en aucun cas environnementale. En plus, il touche essentiellement les pêcheurs associatifs et fait la part belle aux professionnels. Quant au problème de la dévalaison des géniteurs sur les ouvrages, aucune mesure n'est prévue dans l'immédiat et le volet repeuplement est voué à l'échec », fustige Claude Roustan, président de la FNPF.

Les droits de pêche

Autre point d'échauffement, l'attribution des droits de pêche du domaine public fluvial. Un dossier d'autant plus explosif qu'une récente lettre de mission du ministère adressée à deux ingénieurs généraux a mis le feu aux poudres. « Cette missive leur demandait de favoriser l'attribution des baux aux pêcheurs professionnels. Le ministère a finalement reconnu qu'il s'agissait d'une maladresse », souligne Claude Roustan.

Le plan hydroélectricité

La FNPF a également profité de cet événement pour annoncer qu'elle ne signerait pas la convention du plan de relance de l'hydroélectricité. « Nous n'avons aucune réponse, que ce soit sur la destruction de Poutès ou l'objectif d'augmenter la production hydroélectrique de 3 TWh, depuis notre assemblée générale de juin 2009. Aussi avons-nous décidé de ne pas signer cette convention, d'autant plus que de nombreux projets de micro-centrales émergent un peu partout », précise le président de la FNPF.

Pollution aux PCB

Enfin, sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, les PCB. Les pêcheurs associatifs ont réclamé plus de transparence dans la transmission des analyses et surtout dénoncé « une application abusive du principe de précaution » et « l'absence de concertation » lors de

la rédaction des arrêtés préfectoraux limitant la pêche ou interdisant la consommation des poissons.

Reçus au ministère

Après avoir battu le pavé pendant une demi-heure, une délégation d'élus de la pêche composée de Claude Roustan, Jean-Paul Doron et Gérard Guillaud a été reçue au sein du ministère qui a écouté les doléances des représentants des pêcheurs. Ces derniers ont notamment exprimé leur sentiment d'abandon « on nous écoute, mais on ne nous entend pas », résume Claude Roustan. À l'issue des discussions, les deux parties se sont mises d'accord sur l'élaboration d'une charte afin de définir le rôle de chacun tant sur le plan national qu'au niveau local. Ce document devrait être signé avant la fin de l'année 2010 et, s'il ne reste pas qu'un engagement de principe, normalisera les relations distendues entre pêcheurs associatifs et ministère. ■



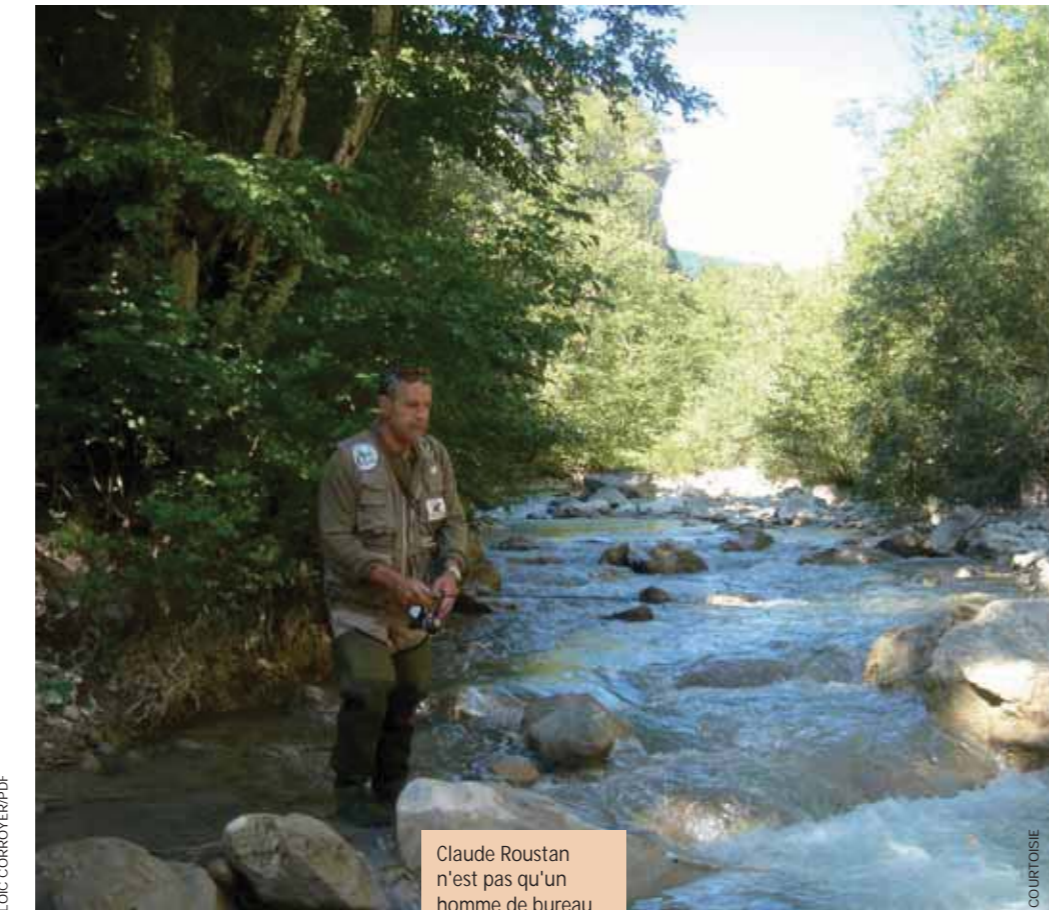
Symboliquement, les représentants de la pêche étaient bâillonnés pour dénoncer la surdité des autorités face aux voix des 1,4 million de pêcheurs récréatifs français.



Aappma Le torchon brûle

Un collectif de 8 Aappma de la région Rhône-Alpes a envoyé une lettre ouverte à la FNPF. Ces associations y expriment leur « mécontentement au sujet de la gestion actuelle de la pêche en France soutenue par la FNPF ». Nous avons donc demandé à Claude Roustan, président de la FNPF, de répondre à ces critiques.

Pêcheur de France : Ce collectif dénonce une gestion bureaucratique de la pêche par une fédération nationale déconnectée de sa base. Les Aappma ont-elles toujours leur place ?



Claude Roustan n'est pas qu'un homme de bureau et aime se retrouver au bord de l'eau.

Claude Roustan : La FNPF a reçu un courrier de ce collectif qui se pose de nombreuses questions, légitimes, sur les orientations dégagées lors d'un séminaire du bureau. Je tiens à rappeler deux choses essentielles. De 2003 à fin 2006 nous avons concentré nos efforts à la réussite de la loi sur l'eau avec un double objectif. D'une part, la consolidation de notre système associatif depuis les associations de pêche (Aappma) jusqu'à la création d'une Fédération nationale, au service de ce réseau. D'autre part nous avons milité et obtenu gain de cause sur de nombreux points, en particulier sur la consultation de nos fédérations sur tout ce qui concerne la protection des milieux aquatiques et piscicoles. Sans cette loi la pérennité de nos structures était en jeu. Il ne faut pas oublier quelques outils nouveaux parmi lesquels la loi permettant la simplification des conditions de récupération du droit de pêche par les Aappma sur les secteurs privés, bénéficiant de subventions publiques pour la réalisation de travaux. Ce sont des ki-

lomètres de rives que nos associations sont en droit de récupérer. Ce séminaire a fait émerger un projet global dont les orientations générales ont été approuvées par le conseil d'administration (CA) et adressé à toutes les fédérations départementales (FDAappma). Aujourd'hui la pêche s'essouffle. Elle n'est plus adaptée à son époque et s'est renfermée. Nous suggérons tout simplement des pistes de réflexion afin de permettre à la pêche de jouer pleinement son rôle social, économique et environnemental. Concernant la gestion bureaucratique de la FNPF, l'organisation de la pêche associative est très démocratique. Les pêcheurs élisent les administrateurs des Aappma, qui eux-mêmes choisissent ceux qui les représenteront au sein de leur fédération départementale. Ces « grands électeurs » désignent les membres de la FNPF. Inutile de rappeler que nous sommes tous des pêcheurs pratiquant et nous le revendiquons. Nous

tenons à ce que le pêcheur cotisant reste en permanence au centre du système.

Notre processus de décisions est le gage d'une véritable proximité avec le terrain. Le CA de la FNPF est composé de 34 présidents de fédérations eux-mêmes présidents d'AAPPMA, pour la plupart. Nous disposons d'un maillage associatif dense, dynamique et incontournable. Les 3 901 associations de pêche œuvrent d'une manière remarquable à la protection des milieux aquatiques tout en défendant la pêche de loisir. Elles détiennent les territoires de pêche, gèrent les relations avec les adhérents, les institutionnels locaux, œuvrent à la surveillance de l'exercice de la pêche, réalisent des travaux d'entretien et de protection des milieux...

Qui peut oser prétendre que les administrateurs de la FNPF, alors qu'ils émanent eux-mêmes des associations, souhaitent remettre en cause leur place ? Non seulement la FNPF ne les remet pas en cause mais elle



n'a de cesse de consolider leurs moyens. Par exemple, les agents de développement et les ingénieurs des fédérations départementales, subventionnés par la FNPF, ont pour mission de soutenir, de conseiller, d'assister et de coordonner les actions des Aappma.

PdF : Partagez-vous le point de vue de ces aappma qui considèrent que la FNPF abandonne la gestion des milieux aquatiques au profit de la conquête des effectifs ?

C.R. : Non ! Nous ne sommes pas des associations ordinaires. Nous sommes agréées par l'Etat pour remplir des missions d'intérêt général et de service public. En contrepartie, tout le réseau associatif doit fonctionner conformément à ces missions.

Nous exerçons ces missions par délégation pour le compte de l'Etat dans un double domaine : la promotion-développement de la pêche de loisir et la valorisation-protection des milieux aquatiques. Comment peut-on prétendre que nous reléguons la protection du milieu ?



LOIC CORROYER/PdF

A-t-on déjà oublié nos prises de positions, à l'occasion de la loi sur l'eau, sur la continuité écologique, les ouvrages (barrages...), les rivières, l'entretien des cours d'eau, la protection des écosystèmes et notre combat contre le cormoran et contre les espèces invasives... ?

Je n'oublie pas le soutien apporté à nos structures confrontées à des problématiques locales (construction de barrages, rectification de cours d'eau, pollutions...).

La FNPF n'a pas à rougir de son action en faveur des milieux aquatiques.

D'un autre côté, nous sommes passés de 3 millions de pêcheurs en 1982 à 1,5 million aujourd'hui. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce résultat. Il nous faut veiller à trouver un juste équilibre entre nos deux missions.

Il n'y a pas, d'un côté des missions nobles, la protection des milieux aquatiques, et de l'autre des missions subalternes, la promotion de la pêche de loisir. La défense des intérêts de nos adhérents, les pêcheurs, doit être une préoccupation de tout le réseau associatif. Le pêcheur est à la base de notre système. C'est à lui qu'il faut penser.

PdF : La redistribution actuelle des moyens financiers est-elle juste et satisfaisante ?

C.R. : A chaque niveau, nos structures associatives possèdent des moyens propres de fonctionnement : les cotisations statutaires.

La FNPF s'est battue dès 2003 pour la création d'un fond de mutualisation à leur destination. Dès 2007, nous avons obtenu que les deux tiers de l'ancienne taxe piscicole soient transformés en cotisation pêche et milieux aquatiques. Le tiers restant est versé aux agences de l'eau. Cet argent servait à financer un établissement public (le Conseil Supérieur de la Pêche ou CSP). Aujourd'hui l'argent des pêcheurs revient aux pêcheurs. La FNPF redistribue 90 % de son budget à l'ensemble du réseau associatif.

Chaque fédération départementale dispose de « subventions » pour financer ses actions ou celles de ses associations. Le montant des aides a plus que doublé par rapport à celui qui était accordé par le CSP. ■